

DOSSIER

Le grand désaveu de la filière Bio

page 6



PORTRAIT DU MOIS

Rencontre avec Vincent GAUVAIN, agriculteur en grandes cultures bio à Beine-Nauroy (51)

page 10

28 ORGANISATIONS
DEMANDENT À
EMMANUEL MACRON
DE REVOIR LE PLAN
STRATÉGIQUE NATIONAL
DE LA PAC

page 3

MIIMOSA ET LA FNAB :
UN PARTENARIAT PROFITABLE
AUX PRODUCTEURS

page 4

UNE ANNÉE CHAOTIQUE :
DOSSIER DE CALAMITÉS
AGRICOLES ?

page 12

RETOUR D'EXPÉRIENCES
SUR LA BIODIVERSITÉ
SUR UN DOMAINE

page 14

SOMMAIRE

ACTUALITÉS

- 28 organisations demandent à Emmanuel Macron de revoir le Plan Stratégique National de la PAC p.3

NOTRE RÉSEAU

- Miimosa et la FNAB : un partenariat profitable aux producteurs p.4
- Assemblée Générale OPABA 2021, tardive mais fructueuse p.5

DOSSIER

- Le grand désaveu de la filière Bio p.6

PORTRAIT

- Rencontre avec Vincent GAUVAIN, agriculteur en grandes cultures bio à Beine-Nauroy (51) p.10

TECHNIQUE ET FILIÈRES

- Une année chaotique : dossier de calamités agricoles ? p12
- Crise du lait bio ? Prenons la main ! p13

BIODIVERSITÉ

- Retour d'expériences sur la biodiversité sur un domaine ... p.14

ANNONCES p.15

AGENDA p.16



Julien SCHARSCH
Trésorier
de Bio en Grand Est

Faut-il préserver les écosystèmes et la biodiversité ?

Faut-il remédier aux impacts négatifs de l'agriculture sur la ressource en eau et sur la fertilité des sols ?

Faut-il réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions de l'air ?

S'il existe aujourd'hui un consensus assez large pour répondre OUI à ces questions, le plus dur commence lorsqu'on aborde la question du COMMENT y parvenir.

Quelles politiques publiques et quels outils faut-il activer ?

Quelles sont les priorités ? Par où commencer ?

Pour avoir de réels effets bénéfiques la réflexion et les changements de pratiques doivent être globaux. Communiquer, verdir les labels et les discours, n'engage à rien. Limiter les quantités de pesticides épandues ou planter quelques arbres ne pourra suffire. Convertir massivement les surfaces à la Bio est une étape essentielle mais il nous faudra collectivement aller plus loin.

Relocaliser nos échanges et nos circuits de distribution, échanger avec tous les acteurs de la société sur les enjeux agricoles et alimentaires, questionner et redéfinir nos priorités, écouter les jeunes générations.

Il est sans doute inattendu d'affirmer ici que la Bio n'est qu'une première étape, que le début de la solution. Mais c'est d'inventer et de construire tout le reste qui est stimulant !



• Bio en Grand Est •

Bio en Grand Est - Site de Laxou
Siège Social
Les Provinces, espace Picardie - Entrée 1
54 520 LAXOU

MENTIONS LÉGALES

Directeur de publication : Laurent COUSIN

Co-rédacteurs en chef : Nadine PIBOULE et Sébastien DUSOIR

Crédit Photos : Bio en Grand Est,

Impression : SharePrint

Publication gratuite

Réalisé avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, du Conseil Régional Grand Est et de la DRAAF

Numéro : 44 | Oct. 2021

ISSN : 2558-7668

28 ORGANISATIONS DEMANDENT À EMMANUEL MACRON DE REVOIR LE PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL DE LA PAC

Revoir en profondeur le Plan Stratégique National de la PAC est la seule manière de respecter les engagements pris à l'occasion du Congrès de la nature de l'UICN. C'est pourquoi, à cette occasion, 28 organisations paysannes (dont la FNAB), de protection de l'environnement, de solidarité et de consommateurs ont adressé un courrier au Président de la République lui demandant de traduire en actions la promesse faite lors de ce congrès mondial.

Extraits du courrier :

«[...] Vous vous êtes engagé à porter une initiative de sortie accélérée des pesticides dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne. Cet engagement est nouveau et ne pourra être ambitieux qu'à la condition d'être traduit par des actions extrêmement concrètes dans les prochaines semaines. [...] Or, malgré quelques infléchissements de courbes, la France a systématiquement échoué à atteindre ses objectifs et la dynamique d'usage reste élevée [...] Cet écart entre les objectifs fixés et les résultats atteints provient d'incohérences de nos politiques publiques actuelles et de l'échec des choix réalisés dans les précédentes PAC. Le diagnostic PSN du gouvernement reconnaît que les aides de la PAC ont accompagné l'intensification des modes de production agricole et ses impacts négatifs sur la biodiversité.

[...] A quelques mois de la fin de votre mandat, nous regrettons que la France ne respecte pas ses objectifs de réduction d'utilisation des pesticides fixés dans le plan Ecophyto, tout comme elle n'atteint pas ses objectifs en matière de surfaces agricoles cultivées en agriculture biologique. [...] Pour le secteur agricole, une politique publique est plus structurante que toutes les autres : c'est la Politique Agricole Commune, qui représente 9 milliards d'euros par an en France, soit 47 % des financements publics aux acteurs agricoles et de l'alimentation. Accoler de nouveaux outils tels que le plan d'investissement France 2030 ne changera pas la donne si la PAC n'est pas transformée en profondeur. [...]

Dans son rapport « Biodiversité des terres agricoles » (2020), la Cour des Comptes européenne conclut que les mesures des précédentes PAC n'ont pas permis d'enrayer le déclin de la biodiversité. [...] Or la nouvelle PAC et sa déclinaison française échouent à mettre en cohérence les objectifs et les moyens. [...]. En effet, les arbitrages finaux sur la déclinaison française de la Politique Agricole Commune qui ont été présentés en juillet ne reconnaissent et ne rémunèrent pas les systèmes qui rendent des services d'intérêt général à la société et encore moins en

proportion de leur performance. Par exemple, le niveau d'aide environnementale prévu est le même que l'on soit en agriculture biologique ou en haute valeur environnementale (HVE, certification qui autorise l'utilisation des pesticides de synthèse et dont l'évaluation par l'OFB a conclu qu'elle ne présentait aucun bénéfice environnemental dans la plupart des cas). Par ailleurs, le ministre défend sa volonté d'avoir un éco-régime accessible à tous alors que c'est précisément la cause identifiée comme responsable de l'échec de la précédente politique de verdissement. En effet, les bilans réalisés par les Cours des comptes française et européenne ont conclu que "les critères fixés étant remplis par la quasi-totalité des exploitants, les effets des politiques de verdissement ont été limités sinon nuls". Nous rappelons également que le Conseil d'Etat a demandé à l'Etat de prendre des mesures supplémentaires d'ici au 31 mars 2022 pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030. Le Plan Stratégique National doit faire partie des politiques publiques à revoir compte-tenu de son influence pour le climat.

Nous vous demandons donc solennellement, Monsieur le Président, d'appliquer dès maintenant l'engagement annoncé au Congrès en réorientant fortement le Plan Stratégique National de la PAC afin de s'assurer que les aides qu'il prévoit et notamment celles l'éco-régime rémunèrent les pratiques agricoles en proportion des bénéfices réels pour l'environnement.»

Retrouver l'intégralité du courrier :

<https://biograndest.org/lettre-macron-100921/>



BRÈVES

**BIO EN GRAND EST MOBILISÉ
À LA FOIRE DE CHÂLONS**

La Foire de Châlons est un rendez-vous politique et institutionnel important en région sur lequel Bio en Grand Est se mobilise tous les ans.

Philippe CAMBURET, Président de la FNAB, s'est déplacé pour accompagner Laurent COUSIN, Président de Bio en Grand Est, pour une rencontre avec le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation Julien DENORMANDIE présent sur la Foire pour l'inauguration.

Cette année Bio en Grand Est a organisé une conférence débat sur le thème de la « relocalisation de nos filières alimentaires : les producteurs bio se mobilisent pour leur territoire ». Les producteurs bio, leurs partenaires et de nombreux acteurs locaux ont ainsi eu l'occasion d'échanger sur le mode de production biologique. Ils ont pu aussi définir des projets locaux qui vont contribuer à la croissance de l'AB sur notre territoire.

Bio en Grand Est a également assuré la promotion des produits bio locaux sur le stand de l'INAO pour la Journée des Signes de Qualité et d'Origine. Pauline BOGE et Marianne NAMUR, par ailleurs, étaient présentes sur le stand du Point Info Installation de la Marne.



Nadine PIBOULE
nadine.piboule@biograndest.org



Philippe CAMBURET, Président de la FNAB et Laurent COUSIN Président de bio en Grand Est ont profité de la venue du Ministre de l'Agriculture pour échanger avec lui.

**MIIMOSA ET LA FNAB :
UN PARTENARIAT PROFITABLE AUX PRODUCTEURS**

Le réseau FNAB a développé un partenariat avec MiiMosa afin de proposer aux porteurs de projets un accès à la plateforme de financement participatif à un tarif privilégié.

Miimosa est une plateforme de financement participatif dédiée aux projets liés à l'agriculture et l'alimentation. Lancée en 2014 elle propose depuis 2018 des prêts rémunérés en plus des dons avec contreparties. Leader européen sur la thématique de l'agriculture et de l'alimentation, Miimosa a accompagné plus de 4 000 projets, ce qui représente plus de 50 millions d'euros collectés.

Dans le cadre des accompagnements de projet le réseau FNAB a constaté que les producteurs bio en recherche de financement pour développer leurs activités se tournent vers ce type de plateforme.

La FNAB et MiiMOSA ont décidé de mettre en place un partenariat permettant aux adhérents du réseau d'obtenir des conditions privilégiées :

- Réduction de 25% sur les frais de service MiiMOSA
- Offre valable pour les collectes en don avec contrepartie (jusqu'à 30 000 €) et prêt participatif (jusqu'à 3 000 000 €)

ILS ONT TESTÉ LA PLATEFORME MIIMOSA

L'association de maraichers bio ardennais « Brouette et Fourchette », accompagnée par Bio en Grand Est, a financé du matériel (chambre froide, laveuse à légumes etc.) nécessaire à leur projet de commercialisation commune grâce à Miimosa.

Cette expérience fut un succès sur tous les plans. Les maraichers ont apprécié la disponibilité de leur unique interlocutrice de Miimosa qui a su les préparer pour appréhender chacune des étapes. Notamment lors du choix du budget visé dont 60% doit être gagné afin de recevoir les dons collectés.

Enfin, si le budget de 5 000 € a été atteint (et reçu 5 jours après la fin de la collecte !) c'est aussi l'expérience humaine que retiendront les membres de l'association suite aux nombreux mots reçus de la part des contributeurs. **« Quand ça marche ça fait chaud au cœur, les gens te soutiennent ! ».**



Sophie BOMEL
sophie.bomel@biograndest.org



UN RENDEZ-VOUS DES VIGNERONS BIO D'ALSACE RÉUSSI À MITTELBERGHEIM

L'équipe de Bio en Grand Est et une quarantaine de viticulteurs bio d'Alsace ont accueilli sur la belle colline ensoleillée du Grand cru de Zotzenberg environ 500 participants les 5 et 6 septembre derniers.

Le dimanche était consacré au grand public et le lundi aux professionnels. Avec 140 vins proposés à la dégustation, les visiteurs ont eu accès à une œnothèque exceptionnelle des vins bio d'Alsace. Les participants ont pu redécouvrir le Sylvaner, cépage oublié et méconnu, grâce à un atelier animé par David LEFEBVRE. Ce dernier a aussi animé un atelier sur les associations entre vins et mets.

Le bio local était aussi à l'honneur pour le repas du midi, avec des tartes flambées de Serge HEYLER et des produits bio de la ferme de la Coccinelle de Witternheim cuisinés par Kuirado, le tout dans une ambiance musicale orchestrée par le Wonder Brass Ensemble.



Hélène CLERC
contact@opaba.org



Musique et soleil à Mittelbergheim pour le Rendez-vous des Vignerons bio d'Alsace et l'AG OPABA !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE OPABA 2021, TARDIVE MAIS FRUCTUEUSE

Pour la 2e année consécutive, l'Assemblée Générale OPABA s'est tenue tardivement, dans l'attente de conditions sanitaires permettant de se retrouver dans une ambiance conviviale.

Profitant du cadre exceptionnel du Rendez-vous des Vignerons bio d'Alsace, la partie statutaire s'est déroulée le lundi 6 septembre matin à Mittelbergheim dans la cave du Domaine Seltz, suivie d'un buffet convivial 100% bio local sur le Grand Cru Zotzenberg, préparé par le restaurant Am Lindeplatzel.



Les membres sortants, Daniel STARCK et la Présidente Aurélie QUIRIN, ont été très chaleureusement remerciés pour leurs longues et fidèles années d'engagement. Le Conseil d'Administration a accueilli avec enthousiasme de 5 nouveaux administrateurs : Francis MEYER, Patrick KORMANN, Philippe ROTHGERBER, Jérémy NUSSBAUMER et Christian HEITZ.

Francis HUMANN a été plébiscité pour devenir le nouveau président et il a accepté, félicitations !

Francis HUMANN,
le nouveau
Président de
l'OPABA



Hélène CLERC
contact@opaba.org

BRÈVES

PLANTONS DES HAIES, BIO EN GRAND EST INVESTI DANS LE PROJET

A l'échelle de la région, Bio en Grand Est participe à trois projets « Plantons des haies ». Fort de l'expérience du projet sur la Trame Verte et Bleue, c'est naturellement que Bio en Grand Est s'est tourné vers ses partenaires naturalistes.

Une journée de formation et de partage d'expérience a eu lieu en Meuse. Les objectifs étaient nombreux : mieux se connaître, partager nos connaissances et nos façons d'accompagner les projets. Une trentaine de personnes avaient fait le déplacement.

Les premiers diagnostics sur fermes ont eu lieu. Certaines plantations pourront être envisagées dès cet automne.





LE GRAND DÉSAVEU DE LA FILIÈRE BIO

L'agriculture biologique reste le mode de production le plus favorable à la santé humaine et à la durabilité environnementale. Les mesures pour stimuler sa consommation doivent être amplifiées, au nom de l'efficacité environnementale et de la justice sociale. Malheureusement, on constate depuis plusieurs années un véritable recul dans les soutiens accordés à l'AB de la part des pouvoirs publics.

L'APPLICATION FRANÇAISE DE LA NOUVELLE PAC : ÉTAT DES RECULS ¹

Des objectifs quasiment inchangés

Les objectifs de la nouvelle PAC restent quasi-inchangés par rapport à la précédente, dans la stratégie d'accroître toujours la compétitivité des fermes. Un accent plus important est mis sur la qualité des denrées alimentaires et la santé, mais avec une quasi-absence de mesure proposée. Enfin, les technologies, en particulier numériques, sont au centre de la nouvelle PAC, mais on y retrouve aucun objectif relatif à l'autonomie des exploitations, à la maîtrise de l'endettement et des consommations intermédiaires.

Premier pilier : Bio et HVE sur le même plan !

Alors que les aides de la PAC sont clairement déconnectées des enjeux environnementaux², la mise en place de l'«éco-régime», c'est-à-dire la valorisation financière des services environnementaux rendus, concentrait toute notre attention.

Force est de constater que le dispositif a été complètement vidé de sa substance : représentant au moins 20% des aides du 1er pilier, il est difficile de voir la différence avec l'ancien paiement vert (devenu éco-conditionnalité) puisque l'objectif est finalement qu'il soit accessible à tous sans plus de conditions environnementales.

Et surtout, Bio et HVE seront logés exactement à la même enseigne, malgré des exigences bien moindre du côté de HVE, alors que l'éco-régime devrait soutenir les efforts de pratiques qui ont un effet réel sur l'environnement avec des niveaux de paiement proportionnels aux bénéfices environnementaux rendus.

3 voies sont ainsi possibles dans cet éco-régime :

- Voie 1 : non-labour sur un pourcentage significatif des prairies permanentes OU diversification des cultures (incluant des légumineuses) OU couverture végétale

d'une part substantielle de l'inter-rang pour les cultures cultures pérennes

- Voie 2 : Certification en agriculture biologique et HVE (76€/ha), et d'autres certifications environnementales, notamment la certification environnementale niveau 2 (54€/ha)

- Voie 3 : au moins 7 % d'infrastructures agroécologiques (IAE) sur l'exploitation (54€/ha) ou au moins 10 % (76€/ha)

Second pilier :

La FNAB demandait une enveloppe de 500 millions d'euros par an pour atteindre 20% de surfaces en Bio en 2027 et 25% en 2030, soit l'engagement du Pacte Vert Européen. En face, le ministre de l'Agriculture propose 340 millions.

Entre 2014 et 2015, la surface en bio a doublé grâce à une Politique Agricole Commune ambitieuse avec un soutien de la bio dans la durée. Depuis 2017 cette dynamique stagne ! Retards de paiement, suppression du soutien de l'Etat sur les financements dans la durée (aide au maintien), abandon de l'objectif de 15% de surfaces bio en 2022...



Le Réseau de la FNAB s'est mobilisé dans autour d'une campagne nationale #Labioàpoil sur les réseaux sociaux avec en point d'orgue une manifestation à Paris pour défendre une reconnaissance de la bio dans la prochaine PAC.

¹ <https://pouruneautrepaq.eu/la-pac-apres-2022-etat-des-avancees-et-des-reculs/>

² <https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2020-na-94-agroecologie-aout.pdf>

HVE : « QUAND C'EST FLOU C'EST QU'IL Y A UN LOUP »³

HVE et Bio, la même exigence, vraiment ?

Pilier de la transition agricole voulue par le Ministre, le Label HVE est peu contraignant sur le plan environnemental et difficilement appréhendable par ses différents niveaux de certification, il sera pourtant rémunéré à même hauteur que la bio dans la prochaine PAC. Mais aussi soutenu à grand renforts par les collectivités comme la région Grand Est, ou encore certains départements comme la Moselle. Ces deux collectivités ont mis en place des aides à la certification HVE ou Viticulture Durable en Champagne, mais pas à la certification AB !

Nous présentons ici les principales différences entre les 2 labels, sans rentrer dans les nombreux détails du cahier des charges HVE.

AGRICULTURE BIOLOGIQUE		HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE
La BIO certifie des fermes et des produits à travers un mode de production. <ul style="list-style-type: none"> • Chaque ferme s'engage individuellement. • La Mixité bio/non bio est possible sur la même ferme. • Respect à 100% du cahier des charges 	DÉFINITION	La HVE atteste l'engagement dans des démarches respectueuses de l'environnement. <ul style="list-style-type: none"> • 3 niveaux de certification possibles par 2 voies Voie A «Thématique» : accessible en cumulant 10 points sur 4 thématiques (irrigation, biodiv, pesticides, fertilisation) Voie B «Globale» : accessible en cumulant un chiffre d'affaires dans lequel les intrants sont inférieurs à 30% et un critère biodiversité • Pas de mixité possible. • Engagement de la ferme individuel ou collectif
Interdiction	PESTICIDES	Utilisations régulières. Dans la Voie B, il n'y a pas de prise en compte de l'IFT
Interdiction	OGM	Possible
Inscrit au cahier de charges	BIEN-ÊTRE ANIMAL	Pas d'exigence
Il est reconnu que l'agriculture biologique, par ses pratiques, protège et favorise la biodiversité	BIODIVERSITÉ	Obligation de résultat sur 6 indicateurs : par exemple, présence d'infrastructure agroécologique sur la ferme (haies, bandes enherbées...)
Interdiction de la fertilisation de synthèse (uniquement organique) Principe de rotation des cultures	FERTILISATION	Voie A : prise en compte du % de SAU non fertilisée, de la couverture des sols, de la part des surfaces en légumineuses seules. Voie B : Pas d'exigences
En bio, on préconise l'utilisation de l'eau pour : <ul style="list-style-type: none"> • La souveraineté alimentaire • L'autonomie des élevages (fourrages) • Atteindre les objectifs du plan protéique européen (alimentation humaine et animale) 	IRRIGATION	Voie A : prise en compte des démarches positives vers une meilleure gestion qualitative de l'eau. Voie B : aucune exigence
1 contrôle physique par an + un contrôle inopiné	CONTRÔLE	1 contrôle tous les 3 ans

Source : FRAB Bretagne

Si le cahier des charges bio autorise la mixité sur les fermes, rappelons que le réseau FNAB défend uniquement la mixité comme une étape transitoire permettant le passage de l'ensemble d'une ferme à l'a bio.

CE RAPPORT QUE LE MINISTRE A VOULU ENTERRER

Le 26 mai dernier, le journal « Le Monde » révèle qu'un rapport confidentiel remis aux ministères de l'agriculture et de la transition écologique par l'Office français de la biodiversité (OFB) pointe les manquements graves de la HVE⁴. Le quotidien révèle également que le ministère de l'Agriculture a tout fait pour enterrer ce rapport.

³ <https://www.franceinter.fr/emissions/la-chronique-de-l-avocat-gourmet-eric-morain/la-chronique-de-l-avocat-gourmet-eric-morain-27-septembre-2020>

⁴ https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/05/25/la-certification-agricole-hve-sous-le-feu-d-une-nouvelle-critique_6081444_3244.html

Et on le comprend !

Ses conclusions sont sans appel : « Le label HVE ne présente, dans la grande majorité des cas, aucun bénéfice environnemental », pointe l'OFB. Sur la biodiversité, l'OFB rapporte que les critères retenus par HVE sont 5 fois inférieurs aux exigences du paiement vert actuel de la PAC. Le rapport explique également que cette « certification ne devrait pouvoir être prise en compte dans le cadre de politiques publiques environnementales, ou en tant qu'argument de commercialisation sans tromperie du consommateur. » Enfin, selon l'OFB : « Il conviendrait donc soit d'abandonner cette voie d'accès à la certification HVE, soit de réviser les modalités de calcul pour tenir compte des spécificités économiques et environnementales des différentes filières ».

Une certification qui ne permettra pas la transition écologique

De son côté, l'IDDRI (Institut du développement durable et des relations internationales) a rendu un avis tout aussi au vitriol sur la certification HVE en avril dernier⁵. Ce rapport propose de supprimer purement et simplement la Voie B (approche globale basée sur le respect d'un ratio intrants/chiffre d'affaires inférieur à 30 %, une part des intrants dans le chiffre d'affaires inférieur à 30 %, une part de la SAU en infrastructures agroécologiques supérieure à 10 % ou une part de la SAU en prairie permanente supérieure à 50), qui selon l'IDDRI, « permet aux exploitations des filières de forte valeur ajoutée (viticulture) ou à fort coût de main d'œuvre (maraichage) d'obtenir la certification sans aucune amélioration de leur performance environnementale ». 80 % des exploitations certifiées HVE au 1er juillet 2020 étaient d'ailleurs orientées « viticulture »...

Quant à la voie A « les critères, indicateurs et seuils retenus limitent fortement l'ambition environnementale de la certification HVE », estime l'IDDRI. Pour obtenir la certification par cette voie, il est nécessaire d'avoir 10 points dans chacun des quatre indicateurs (biodiversité, phytosanitaire, fertilisation, irrigation). Ceci étant, « des niveaux d'exigence très variables entre les indicateurs, et bien que la plupart des items soient intrinsèquement intéressants, les multiples possibilités d'obtenir des points et les systèmes d'équivalence retenus, en particulier pour la comptabilisation des haies, aboutissent à un

niveau d'exigence environnementale au final très faible, et de fait très peu à même de transformer les systèmes agricoles vers une plus grande durabilité », soulignent les auteurs.

Si l'on prend l'exemple des haies, les équivalences retenues pour convertir le linéaire de haies en surfaces sont celles qui existaient pour la conditionnalité de la Pac entre 2007 et 2013. Ainsi, le coefficient est 10 fois plus favorable (1 m linéaire = 100 m²) à celui en vigueur actuellement dans le cadre du verdissement à l'échelle européenne, et qui devrait être repris dans la future conditionnalité (1 m linéaire = 10 m²), nous explique l'IDDRI.

Et de conclure qu'**un avantage doit être reconnu aux certifications plus robustes, en particulier l'agriculture biologique** et l'agriculture à haute valeur naturelle notamment centrée sur l'élevage extensif à l'herbe...

Promotion de masse

Malgré cela, le Label HVE se déploie aujourd'hui à grand renfort de communication, de publicités et de soutiens publics. Et dans la restauration collective, la filière s'organise souvent au détriment de la structuration des filières biologiques et locales, quand on sait que HVE et même la certification environnementale de niveau 2 offre accès aux « 50% de produits durables » imposés par la Loi EGALIM!

Au-delà de l'accès aux cantines avec Egalim et de l'éco-régime de la PAC, HVE bénéficie également depuis l'an dernier d'un crédit d'impôt de 2500 €, d'ailleurs cumulable au crédit d'impôt AB.

« Crise » de la filière bio ?

Les conditions climatiques de cet été et les conversions bio des années précédentes ont conduit en 2021 à une production de lait bio très dynamique. La croissance de la consommation à, quant à elle pour la première fois fortement ralentie et d'une façon si inattendue que la crise « post-covid » ne suffit pas, seule, à l'expliquer. C'est bien la multiplication des messages publicitaires sur les différents labels, HVE, filière bas-carbone qui vient perturber les consommateurs dans ses actes d'achats responsables. Tous les acteurs de la filière, industriels, coopératives, avaient prévu une augmentation de la production et de la consommation aujourd'hui remis

⁵ https://www.iddri.org/sites/default/files/PDF/Publications/Catalogue%20iddri/Propositions/202103-PB0421_HVE_0.pdf

en cause et nous connaissons une crise naissante qui sera, on ne le sait pas encore, ou conjoncturelle ou structurelle ; mais il est temps de remettre une **communication nationale positive** sur les produits laitiers biologiques qui replace les efforts environnementaux des producteurs à leurs justes places.

Prenons garde de ne pas casser un modèle plébiscité par les producteurs et les consommateurs, construit patiemment au fil des années par ces derniers, au profit d'un label moins disant sorti des bureaux du Ministère. N'oublions pas que nos labels sont avant tout destinés

au consommateur. L'agriculture biologique coche toutes les cases tant pour ses bienfaits pour la santé humaine que pour la durabilité environnementale. Les mesures pour stimuler sa consommation et stimuler sa production doivent être amplifiées, et non freinées au profit d'autres labellisations, au nom de l'efficacité environnementale et de la justice sociale.



Les membres du bureau de Bio en Grand Est :
Laurent COUSIN, Julien SCHARSCH, Eric BOON, Jérémy DITNER, François MARCHAND

Bio, AOP, Agriconfiance, HVE... Quels sont les impacts des démarches de durabilité alimentaire ?

Étude menée par Greenpeace, le WWF, le BASIC publiée en juin 2021.

Depuis plusieurs années, les démarches de « durabilité alimentaire » se sont multipliées : labels, certifications, marques privées, démarches de progrès... Le hic c'est que certaines de ces démarches soi-disant vertueuses captent certains fonds dédiés normalement à des modèles durables sous couvert de démarche « écologique ». Or, il n'existe pas à l'heure actuelle d'étude analysant de façon systémique les impacts sociaux, économiques et environnementaux engendrés par les différentes démarches de « durabilité alimentaire ».

C'est pour répondre à ce besoin que Greenpeace France, le WWF-France et le BASIC ont réalisé cette étude.

Nous vous avons mis ci-dessus la représentation graphique des résultats pour le label Bio et la démarche HVE :



Retrouver la méthodologie utilisée, et l'ensemble des résultats sur : <https://cutt.ly/mnCdfQN>



RENCONTRE AVEC VINCENT GAUVAIN, AGRICULTEUR EN GRANDES CULTURES BIO À BEINE-NAUROY (51)



Vincent GAUVAIN

Peux-tu nous présenter ton parcours ?

Originaire de Coupéville, j'ai été comptable pendant 12 ans jusqu'en juillet 2013. J'ai passé en parallèle un BPREA en 2006 et 2007 et me suis installé dès 2011 sur une exploitation en Agriculture Biologique à Prunay (51). En effet, Christian LEBEUF cherchait un jeune à installer sur son exploitation où perdurerait l'activité bio. De plus, je prenais également sa suite en tant que président du Syndicat Régional des Producteurs de Lentillons de Champagne (SRPLC), continuant les démarches pour l'obtention d'une IGP pour le lentillon de Champagne. Ensuite, en 2016, j'ai eu l'opportunité de reprendre l'exploitation de mes beaux-parents à Beine-Nauroy. Cette exploitation a été convertie en Agriculture Biologique de 2011 à 2016.

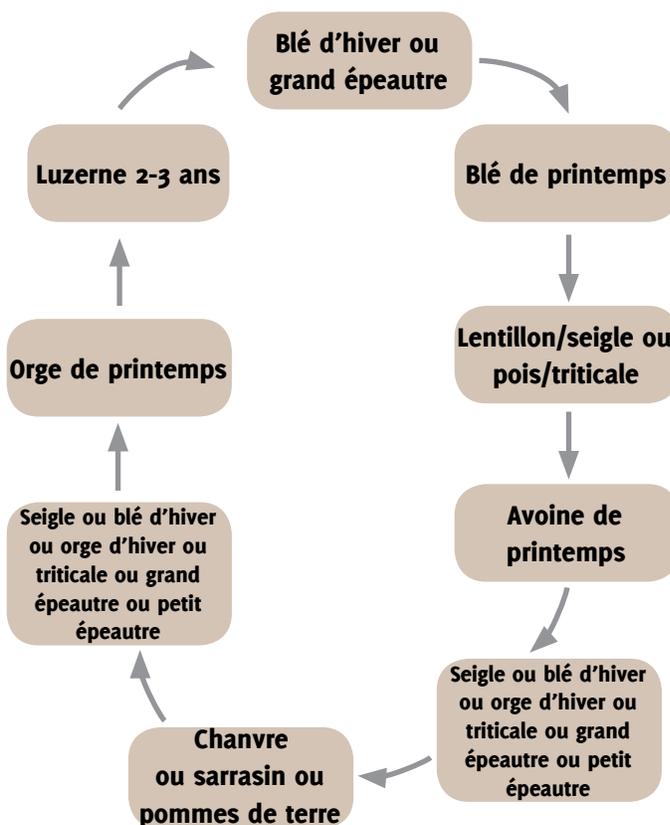
Pourquoi avoir fait le choix de la bio et ensuite celui de la biodynamie ?

Mon cousin était agriculteur bio à Coupéville depuis les années 1985 et il a ensuite dû arrêter en 2000 à la suite d'une reprise de surfaces. J'avais pour habitude de venir aider de temps en temps. Par exemple, j'ai toujours consommé du pain bio depuis mes 15 ans, même si cela impliquait que je ne mange pas le même pain que le reste de la famille. De plus, je n'ai jamais été attiré par le pulvérisateur et ne voulait pas la contrainte des produits. Lors du BPREA, pour le projet de reprise de la ferme de mes beaux-parents, je me suis dit qu'il fallait passer en bio. Par ailleurs, le contexte économique est plus stable en bio. J'ai notamment pu attester en comptabilité que les

fermes bio étaient plus résilientes. Enfin, je me posais des questions pour passer à la biodynamie quand Celnat m'a demandé si je pouvais y passer.

Quelles sont tes productions et tes débouchés ?

Ma rotation dure entre 10 et 11 ans et est construite selon le schéma suivant :



Je produis la moitié de mes surfaces de blé en variétés paysannes. Toutes mes productions sont contractualisées avant moisson. J'ai des débouchés à Cérésia, Celnat (céréales), Luzeal (luzerne déshydratée), Sodialis (alimentation pour volailles), La Chanvrière (chanvre) et Lemaire Deffontaines (contrat de semences). Enfin, je vends en direct les lentillons et les pommes de terre.

Que penses-tu de l'Agriculture Biologique dans le contexte actuel ? Que dirais-tu à ceux qui réfléchissent à passer en bio ?

Je pense qu'il y a encore de la place pour tout le monde. Certains assolements avec de l'avoine ou de l'épeautre

vont devenir difficilement répliquables car ce sont des petits marchés. Cependant, d'autres marchés se développent.

Pour ceux qui envisagent le passage en AB, je dirais : renseignez-vous, visitez ! Il ne faut pas vouloir reproduire en bio ce que vous faites en conventionnel. De plus, il faut être innovant (ex : sur la robotique).

Quelle est la place de la biodiversité sur ton exploitation ? Quels aménagements as-tu déjà réalisés et y en a-t-il d'autres qui sont prévus ?

Sur le site de Prunay, il y a environ 4 hectares de haies et de bois ; tandis que sur le site de Beine-Nauroy, j'ai le projet d'installer entre 2,5 et 3 km de haies. Cela servira notamment de protection vis-à-vis des parcelles voisines menées en agriculture conventionnelle.

Par ailleurs, je travaille depuis la saison 2016-2017 à sauvegarder et à développer la biodiversité cultivée sur mon exploitation. J'ai ainsi entrepris de planter une plateforme de conservation de blés paysans, ainsi que dans une moindre mesure d'orges d'hiver et d'avoine. La plateforme comportait cette année 64 blés anciens cultivés en micro-parcelles. Les semences proviennent en grande partie du Centre de Ressources Biologiques (CRB) Céréales à paille de l'INRA de Clermont-Ferrand, mais également d'un paysan-boulangier voisin pour 6 variétés.

J'ai choisi de cultiver mes variétés sous formes de mélanges afin de limiter les risques de pertes et de favoriser des productions plus stables. Le mélange permet de valoriser la complémentarité des variétés notamment en termes de résistances. Les cultures pures sont multipliées dans les micro-parcelles et ensuite mélangées dans les champs. J'ai ainsi 4 mélanges différents, réalisés sur des gradients de hauteur notamment, cultivés aujourd'hui sur une dizaine d'hectares et vendus à Celnat.

La mise en culture en micro-parcelles nécessite de l'investissement en temps, en argent (de 1500 à 2000 € entre le semis et la récolte) et de la rigueur. Sur de très petites surfaces, la récolte doit s'effectuer à la main. Puis,



Plateforme de Vincent Gauvain pour la culture en micro-parcelles de blés paysans, d'orges d'hiver et d'avoines en 2021.

Présentation de la ferme

Année d'installation : de 2011 à 2016

Année de conversion : de 1979 aux années 2000 pour la première partie et 2016 pour la seconde partie

UTH : 1,5

Productions : céréales, luzerne, chanvre, lentillons, pomme de terre, semences

SAU certifiée : 129 ha (100 % de l'exploitation en bio) répartis sur Prunay (57 ha) et Beine-Nauroy (65 ha) et 7 ha sur Sillery.

Engagements : référent du projet de développement des semences paysannes en Champagne-Ardenne (pilote par Bio en Grand Est), président du SRPLC (Syndicat Régional des Producteurs de Lentillons de Champagne), trésorier de la CUMA du lentillon, membre du GIEE Légumes secs et lentillon de Champagne (pilote par Bio en Grand Est), Réseau Bienvenue à la Ferme, co-gérant du Groupement Foncier Agricole mutuel de la région de Reims, administrateur à Luzeal et membre du bureau, délégué de région chez Cérésia, administrateur à la FDSEA, assesseur au tribunal des baux ruraux.

Autres activités : prestation de service (environ 40 ha en bio faits à façon) et de 50 à 70 ha de battage en bio.

après multiplication, sur des surfaces plus grandes, il est possible d'utiliser du matériel spécifique (ex : semoir d'expérimentation, batteuse à bottillons, ...), toutefois coûteux. Dans le cadre du projet de développement des semences paysannes en Champagne-Ardenne (pilote par Bio en Grand Est, en partenariat avec l'Ardear et Espol, et financé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie), il serait intéressant que la structuration d'un collectif permette de rendre accessible ce type de matériel pour le commun.

Quels sont tes futurs projets ?

A court terme, j'ai le projet de mettre en place un atelier d'élevage sur ma ferme. Ce serait potentiellement un atelier ovin, peut-être 300 brebis pour la viande. Je me renseigne également pour un atelier volaille pour la viande également, le marché des œufs étant plus compliqué actuellement. Enfin, à plus long terme, je réfléchis à un projet de meunerie sur la ferme. J'ai 3 enfants de 9, 11 et 15 ans. Mon objectif est d'offrir la possibilité à un ou à l'ensemble de mes enfants de s'installer sur l'entreprise s'ils le souhaitent.

Propos recueillis par
Aurélié PARANT-SONGY
aurelie.songy@biograndest.org

BRÈVES

RAPPEL : AIDES MOBILISABLES POUR LE LOGEMENT DES VEAUX

Bio en Grand Est a sollicité le Conseil Régional pour mettre en place un dispositif d'aides permettant de prendre en charge une partie des investissements que devront faire les éleveurs pour se mettre en règle au regard du logement des veaux. **Vous avez jusqu'au 31 décembre 2021 pour en bénéficier.** Le dispositif sera peut être reconduit en 2022. Nous vous invitons cependant à déposer votre dossier avant la fin de cette année si vous avez un projet suffisamment mûr en tête.

Le dispositif travaillé avec le Conseil Régional est le dispositif « Investissements d'Adaptation des Elevages ».

Pour être éligible, les investissements doivent atteindre un minimum de 5000 euros. Le plafond d'investissement est à 15 000 euros. Le taux de prise en charge sera de 25%.

Le dossier à remplir est disponible sur le site du Conseil Régional : <https://vu.fr/bd2c> ou auprès d'Elise SCHEEPERS, chargée de mission élevage : 07 68 20 71 74 / elise.scheepers@biograndest.org

ÉVITER LES CONTAMINATIONS LORS DU PARTAGE DE MATÉRIEL

En France, les agroéquipements sont un des moyens de production le plus partagé entre agriculteurs sous différentes formes : Entraide, CUMA, copropriétés... Or, le partage d'agroéquipement entre bio et conventionnels peut entraîner des contaminations des productions bio par des pesticides non autorisés en bio.

La FNAB et France CUMA ont réalisé un travail pour aider les producteurs à éviter les contaminations lors du partage de matériel.

Toutes les infos sur :

https://vu.fr/produireBio_contaminations

UNE ANNÉE CHAOTIQUE : DOSSIER DE CALAMITÉS AGRICOLES ?

Face à une année chaotique, il est possible de lancer une procédure de calamités agricoles. Pour cela, il faut que les producteurs contactent Bio en Grand Est pour faire état des dégâts constatés.

Cette année encore le climat a été particulièrement chaotique. Aussi des enveloppes budgétaires à destination des agriculteurs et agricultrices touchés, et ayant un statut d'actif à la MSA, peuvent être créées par le ministère.

C'est sur la base d'un rapport météo et la demande d'un organisme professionnel (type Bio en Grand Est) puis d'une mission d'enquêtes de la DDT, pour reconnaître le taux de dégâts de production, qu'un dossier de reconnaissance « calamité agricole » remonte en commission nationale. Si le dossier est validé alors un arrêté de reconnaissance départemental est édité dans les 15 jours à 3 semaines qui suivent. L'arrêté est diffusé par affichage en mairie et sur le site de la préfecture. Il est à ce moment possible de faire une demande de reconnaissance de calamité grâce au document cerfa se trouvant sur le site <https://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/> dans la rubrique calamité agricole. Pour obtenir ces aides, certaines conditions sont nécessaires : a minima - 13% sur le produit brut de l'exploitation, a minima - 30% sur la production suite à un évènement climatique exceptionnel (soit sur un retour de 10 ans) et avoir souscrit soit à l'assurance incendie et tempêtes sur les bâtiments agricoles soit à l'assurance risque grêle ou encore à l'assurance mortalité du cheptel. Les aides portent sur des dégâts qui ne peuvent pas être assurés.

N'hésitez donc pas à contacter le chargé de mission des filières associées à vos productions et/ou les animateurs et animatrices de GAB aujourd'hui où dès lors qu'un souci ou une réussite dans vos cultures intervient !



Sophie BOMEL
sophie.bomel@biograndest.org

CRISE DU LAIT BIO ? PRENONS LA MAIN !

Ce n'est un secret pour personne : la filière laitière bio connaît actuellement une situation très compliquée. Les producteurs membre de la Commission Lait de Bio en Grand Est s'interrogent sur les actions à mettre en place. Mais une chose est certaine, il est plus que temps que les producteurs se mobilisent pour leur filière !

L'émergence d'une segmentation importante dans le lait de consommation (lait local, mention HVE, « C'est qui le patron ? », lait de paturage...) perturbe le principal marché du lait bio qui demeure le lait de conso. Cette crise du lait bio, il en est fait mention dans les différents médias : **nous connaissons une surproduction de lait bio conjuguée à une baisse des prix aux producteurs.** La quasi-totalité des laiteries est touchée.

La consommation de produits laitiers bio, qui avait connu une augmentation durant le COVID commence à s'infléchir. De plus, le lait bio est peu transformé en produits à conservation longue (notamment en fromage et poudre de lait). Cela implique d'avoir une consommation soutenue pour vendre rapidement ce lait. En parallèle, les attentes portées par la loi EGALIM concernant notamment le bio dans la restauration collective sont loin d'être comblées. A cela, il faut ajouter une très bonne conjoncture climatique cette année qui a permis pour la production d'herbe qui a permis de produire beaucoup de lait.

Thierry REMY, producteur laitier en Haute Marne et membre de la Commission Lait de Bio en Grand Est pose la question « **Comment fait-on quand on a trop de lait bio ? Est-ce qu'on limite le volume ? Est-ce qu'on limite le nombre de nouveaux producteurs ? Il devient urgent que les producteurs s'emparent de la question.** » Cyrille MORHAIN, également éleveur laitier situé dans les Ardennes et aussi administrateur

s'interroge quant à lui « **Le contexte est lourd. On nous parle de crise du lait mais qu'en est-il réellement ? Quelle analyse en faire ? Les années passées ont connu une surenchère pour la conversion de la part des laiteries, nous en voyons le résultat actuellement. Mais quels sont les débouchés, quelles sont les utilisations du lait bio en France ? Il ne faut pas laisser la gestion des volumes aux seuls transformateurs, au risque de connaître ce que connaissent nos collègues conventionnels** ».

Il est plus que temps que les producteurs se mobilisent pour leur filière !

Les membres de la Commission Lait de Bio en Grand Est ont ainsi souhaité mettre en place des réunions rassemblant les producteurs de toutes les laiteries afin que ces derniers s'emparent du sujet pour proposer des solutions, un plan d'action à destination des différents publics (consommateurs, politiques, producteurs, futurs convertis, opérateurs économiques...).

5 réunions sont prévues, réparties sur toute la Région Grand Est (Poix Terron, Neufchâteau, Cernay, Phalsbourg et Saint Dié). Elles auront lieu durant les deux premières semaines de novembre.

Venez être acteurs de votre filière !



Elise SCHEEPERS
elise.scheepers@biograndest.org



Pour Cyrille MORHAIN :

« Il ne faut pas laisser la gestion des volumes aux seuls transformateurs, au risque de connaître ce que connaissent nos collègues conventionnels. »

RETOUR D'EXPÉRIENCES SUR LA BIODIVERSITÉ SUR UN DOMAINE

Entrée en conversion Bio dès 2003, l'EARL Val'Frison à Ville-sur-Arce, s'engage pour le développement de la biodiversité sur l'ensemble de son exploitation, des vignes aux bâtiments du domaine...

Quels sont vos projets en lien avec la biodiversité dans vos vignes et autour de vos bâtiments ?

La sécheresse qui a sévi en 2020 nous a fait envisager de créer des zones ombragées. Nous avons pensé à planter des néfliers, amandiers et sureaux. Sur ces jeunes arbres nous pourrions poser des nichoirs en attendant que ces arbres se développent et créent des cavités naturelles.

Dans les passerelles situées sur certaines parcelles du domaine, nous laissons la flore spontanée se développer et la fauchons une fois par an. On y retrouve de la Luzerne lupuline, de la Carotte sauvage, du trèfle et du plantain par exemple, dont les oiseaux se nourrissent des graines.

Nous laissons autour de nos bâtiments une bande enherbée qui n'est jamais fauchée. Elle offre ainsi une zone de refuge et de nourriture pour les insectes. Quelques arbustes ont poussé de manière spontanée à côté des bâtiments, et nous y avons planté une haie. Tous ces arbustes permettent un abri pour les oiseaux.

Nous observons régulièrement une chouette Effraie des clochers dans les charpentes du bâtiment. Nous lui avons donc installé un nichoir spécifique dans les combles de la grange afin qu'elle puisse y nicher.

Qu'avez-vous pensé de la visite LPO/Bio en Grand Est dans le cadre du projet Trame Verte et Bleue ?

Cette visite a été pour nous une très belle rencontre, elle nous a permis de nous connecter encore plus à la richesse du milieu qui nous entoure. Penser « zone refuge, cachette, site de reproduction, réserve, nourriture, prédateurs, proies, alliances, plantes compagnes, ... » Apprendre à mieux connaître les hôtes de notre terroir, savoir distinguer les plantes qui leur sont bénéfiques, c'est très agréable !

Conserver un tas de bois mort, les tiges creuses d'une graminée à l'automne, on s'aperçoit que protéger la Biodiversité est à notre portée !



Anaëlle COMESTAZ
anaelle.comestaz@biograndest.org

Guide pratique sur la biodiversité dans les fermes bio

Pour aider les producteurs, un guide pratique compilant 26 fiches pour augmenter la biodiversité dans les fermes bio est disponible.

Les fiches couvrent trois thématiques :

- Les fiches Gestion visent à améliorer l'existant
- Les fiches Aménagement visent à créer des continuités écologiques et/ou des milieux favorables
- Les fiches Indicateur visent à suivre l'impact des améliorations de gestion/d'aménagement

Ce guide est disponible en ligne sur notre site internet : <https://biograndest.org/la-biodiversite-et-les-fermes-bio/>

TOUTES LES ANNONCES SONT DISPONIBLES SUR :
WWW.AGRIBIOLIEN.FR

Connectez vous grâce à vos identifiants pour la notification à l'Agence Bio. Pour les non-producteurs, il vous suffit de créer un compte directement sur le site.

Agribiolien est une plateforme de **petites annonces en ligne uniquement dédiée aux agriculteurs biologiques et en conversion**. La plus-value d'Agribiolien réside dans **l'assurance que les usagers du site aient un certificat bio à jour**. Pour ce faire, le site est relié au portail de l'Agence Bio.

L'interface permet d'effectuer des recherches par catégorie et sous-catégorie et par secteur géographique. Il est également possible de mettre en place un système d'alerte mail pour être prévenu des nouvelles annonces disponibles. Les agriculteurs et agricultrices qui déposent leurs annonces se connectent avec leur accès fournis par l'Agence bio lors de leur certification.



Retrouvez ci-dessous quelques annonces disponibles en Grand Est sur Agribiolien au moment de l'édition de ce numéro. Le détail est disponible sur le site www.agribiolien.fr pour nos adhérents.

ANIMAUX

CHERCHE. broutardes broutards et genisses bio, race charolaise et limousine bio

Localisation : Vosges

VEND. Pour reproduction uniquement béliers pure race Texel nés 02/2021. Père pur Texel génotypé et inscrit. Plusieurs modèles disponibles. Parents visibles dans le troupeau Elevage certifié Agriculture Biologique

Localisation : Bas-Rhin

FONCIER ET FERMES

LOUE. 3ha de terres pour installation maraîchage sur la commune de La Chapelle-Lasson

Localisation : Marne

CHERCHE. Un-e repreneur-se ou un couple en vue du départ en retraite.

Exploitation bio 100 ha tout herbe

productions :

- bovins lait
- poules pondeuses
- viande bovine

La commercialisation se fait avec Biolait et en vente directe

Localisation : Vosges

CHERCHE. Bâtiment et terrain pour installation maraîchage et poules pondeuses pour un projet collectif. Le bâtiment doit être assez grand pour contenir entre 2 et 4 foyers, ainsi qu'un terrain de minimum de 3 hectares pour les activités agricoles

Localisation : Moselle-Vosges

FOURRAGES

CHERCHE. 12021

Localisation : Moselle

VEND. Triticale C2, 30 Tonne Possibilité de livraison en supplément

Localisation : Aube

VEND. Luzerne bio enrubbannée. 50 bottes

Localisation : Bas-Rhin

VEND. 50 tonnes de foin, bio récolte 2021, 140 euros la tonne

Localisation : Vosges

VEND. Foin de pré bio très bonne qualité en bottes rectangulaires, ~25T, Possibilité de livraison en supplément

Localisation : Aube

VEND. 20 tonnes regain bio, récolte 2021, 200 euros la tonne.

Localisation : Vosges

VEND. Foin bio 2021 récolté début juillet non mouillé Bonne qualité, 100 euros par tonne, 100 bottes rectangulaires environ 350 kg

Localisation : Meurthe-et-Moselle

VEND. Foin de prairies naturelles (Certifié Bio) en balles rondes de diamètre 160cm de 2021 (90 balles rondes disponibles).

Localisation : Haut-Rhin



LES RENDEZ-VOUS CONVERSION

Formation

Convertir son domaine en AB

21 oct. 2021

Lieu : Epernay (51)

Contact : Anaëlle COMESTAZ : anaelle.comestaz@biograndest.org / 06 40 79 06 60

Formation

Découverte des Grandes Cultures en Agriculture Biologique

5 nov. 2021

Lieu : Matougues (51)

Contact : Pauline BOGE : pauline.boge@biograndest.org / 06 66 64 49 10

Mois de la Bio en Grand Est

Novembre 2021

Durant le Mois de la Bio ce sont près de 45 rendez-vous qui vous seront proposés dans tout le Grand Est !

Le programme disponible sur : www.moisdela-bio-grandest.com

LES RENDEZ-VOUS TRANSMISSION

Théâtre participatif

Elle va devenir quoi ma ferme ?

22 oct. 2021

Lieu : Dommartin-le-Saint-Père (52)

Contact : Marianne NAMUR, marianne.namur@biograndest.org / 07 77 31 03 85

Inscription obligatoire via le formulaire :

<https://bit.ly/theatre-participatif-nord-haute-marne>

LES RENDEZ-VOUS EN PRODUCTION VÉGÉTALE

Formation

Initiation à la viticulture biodynamique

3 et 4 nov. 2021

Lieu : Fleury-la-Rivière (51)

Contact : Anaëlle COMESTAZ : anaelle.comestaz@biograndest.org / 06 40 79 06 60

LES RENDEZ-VOUS EN PRODUCTION ANIMALE

Formation

Le comportement des ruminants en AB et la relation homme-Animal

Judi 4 et 25 novembre 2021

Lieu : à définir en Lorraine

Avec MARIE-Christine FAVE, vétérinaire et comportementaliste

Contact : Julia SICARD : julia.sicard@biograndest.org / 06 52 69 13 89

LES RENDEZ-VOUS GRAND PUBLIC

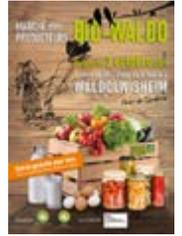
Marché festif

Bio-Waldo

3 octobre 2021

Lieu : Waldolwisheim (67)

Contact : helene.clerc@biograndest.org



Foire

Foire Bio de Chaumont

3 octobre 2021

Lieu : Chaumont (52)

Contact : gab52@biograndest.org



Foire

Salon Bio et Alternatif de la Fête de la Grue

24 octobre 2021

Lieu : Lac du Der (entre Arrigny et Ciffaumont) (51)

Contact : sebastien.dusoir@biograndest.org



WWW.BONPLANBIO.FR

PRODUCTEURS OU ARTISANS,
VOUS VOULEZ FIGURER SUR BON PLAN BIO ?
CONTACTEZ-NOUS, C'EST GRATUIT !

Aujourd'hui près de 500 lieux de vente de produits bio locaux sont déjà répertoriés sur la plateforme Bon Plan Bio. Si vous n'en faites pas encore partie, rejoignez les !

LES RENDEZ-VOUS DU RÉSEAU BIO

Assemblée Générale d'Agrobio 08

12 oct 2021

à Annelles (08)

Inscription obligatoire

Contact : Amélie LENGREND : amelie.lengrand@biograndest.org / 06 18 18 72 55